



ODYSSEE NOTE TAUX FIXE NOVEMBRE 2026

Communication à caractère promotionnel

- **Titre de créance de droit français présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie⁽¹⁾ et une protection du capital à la Date d'Échéance⁽²⁾ ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur⁽³⁾ à la Date de Remboursement Anticipé (hors frais, commissions et fiscalité liés au cadre d'investissement), ci-après « le produit » ou « le titre de créance ».**
- Produit émis par Merrill Lynch B.V.⁽³⁾ (l'« Émetteur »), bénéficiant d'une garantie de formule donnée par Bank of America Corporation⁽³⁾ (le « Garant »). L'investisseur supporte les risques de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et les risques de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant.
- **Durée d'investissement conseillée** : 12 ans (en l'absence de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur). L'investisseur supporte un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de revente du produit en cours de vie.
- **Éligibilité** : Compte-titres et contrats d'assurance-vie, de retraite (PERin) ou de capitalisation⁽⁴⁾.
- **Période de commercialisation** : du 29/06/2026 au 17/11/2026 (pouvant être clôturée à tout moment sans préavis).
- **Code ISIN** : FR0014019444
- Pour disposer d'informations règlementaires, notamment sur les frais, veuillez consulter le **Document d'Informations Clés** à l'adresse <https://spdocs.bofa.com>
- **Cotation** : marché officiel de la Bourse du Luxembourg (réglementé)

Ce document à caractère promotionnel s'adresse à des investisseurs situés en France.

(1) L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créances sont revendus avant la Date d'Échéance, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques du produit en page 6 pour le détail des dates.

(3) Notations en vigueur au 19/06/2026 - Merrill Lynch B.V. : Standard & Poor's A- / Bank of America Corporation : Standard & Poor's A-, Moody's A1, Fitch AA-. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de la solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elles ne peuvent constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

(4) Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte pourra varier en fonction des conditions de marché à la hausse ou à la baisse. Il est précisé que l'assureur d'une part et l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

Objectifs d'investissement

« ODYSSEE NOTE TAUX FIXE NOVEMBRE 2026 », titre de créance présentant un **risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et une protection du capital⁽²⁾ à la Date d'Échéance⁽¹⁾ ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur à la Date de Remboursement Anticipé⁽¹⁾**, présente les caractéristiques suivantes :

- En cours de vie : chaque trimestre, à partir du trimestre 4⁽¹⁾, un remboursement anticipé **possible et activable au gré de l'Émetteur** du capital⁽²⁾ avec un gain de 1,25%⁽²⁾ par trimestre écoulé depuis le 17/11/2026, soit un gain de 5,00%⁽²⁾ par année écoulée, après une période de notification de 5 jours ouvrés minimum (soit un taux de rendement annuel net⁽³⁾ compris entre 3.95% et 2.97% selon l'année de remboursement).
- À la Date d'Échéance⁽¹⁾ : un remboursement du capital⁽²⁾ avec un gain potentiel de 1,25%⁽²⁾ par trimestre écoulé depuis le 17/11/2026 (soit un taux de rendement annuel net de 2.95%⁽³⁾).

« ODYSSEE NOTE TAUX FIXE NOVEMBRE 2026 » est un instrument de diversification d'une durée de vie maximale de 12 ans, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Il n'est fortement recommandé d'investir dans ce produit que si vous avez l'intention de le conserver jusqu'à sa Date d'Échéance⁽¹⁾ prévue.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

À noter :

- Les gains ou les pertes ainsi que les taux de rendement présentés dans le présent document ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement perçus par l'investisseur. En effet :
 - Le terme « capital » et « capital initialement investi » désigne la valeur nominale du produit, soit 1 000€. Tous les montants de remboursement sont exprimés en fonction de cette valeur nominale hors frais, commissions et/ou prélèvements sociaux et fiscalité applicable au cadre d'investissement (frais sur versement ou frais d'arbitrage, frais de gestion éventuels dans le cadre des contrats d'assurance-vie, de retraite (PERin) ou de capitalisation et droits de garde dans le cadre d'un investissement en compte-titres).
 - Les montants de remboursement présentés ne sont valables qu'en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur, aux Dates de Remboursement Anticipé⁽¹⁾ ou en cas de remboursement final à la Date d'Échéance⁽¹⁾. En cas de revente du titre de créance en cours de vie du produit, le prix de revente ne peut être garanti et dépend des conditions de marché en vigueur.
 - Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cadre des contrats d'assurance-vie, de retraite (PERin) ou de capitalisation et de droits de garde dans le cadre d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% par an). Ils sont calculés hors frais, hors prélèvements sociaux et fiscalité applicable au cadre d'investissement. Ils sont calculés à partir de la Date d'Émission⁽¹⁾ jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé⁽¹⁾ ou la Date d'Échéance⁽¹⁾ selon les scénarios.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques du produit en page 6 pour le détail des dates.

(2) Hors frais, commissions et fiscalité liés au cadre d'investissement, sous réserve de l'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son échéance effective.

(3) Taux de rendement annuel net de frais de gestion ou de droits de garde (en prenant une hypothèse de taux de 1% par an) calculé depuis la Date d'Émission⁽¹⁾ jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé⁽¹⁾ ou d'Échéance⁽¹⁾ selon les scénarios.

Avantages / Inconvénients

AVANTAGES

- Un objectif de gain de 1,25%⁽¹⁾ par trimestre écoulé depuis le 17/11/2026⁽²⁾ (soit 5,00%⁽¹⁾ par année écoulée) en cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur à l'issue des trimestres 4 à 47⁽²⁾.
- À la Date d'Échéance⁽²⁾, si le mécanisme de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur n'a pas été activé précédemment, le capital est remboursé majoré d'un gain de 1,25%⁽¹⁾ par trimestre écoulé depuis le 17/11/2026, soit un remboursement de 160,00%⁽¹⁾ du capital initialement investi.

INCONVÉNIENTS

- Le produit présente un **risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie**. En cas de revente des titres de créances avant la Date d'Échéance⁽²⁾, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. **La perte en capital peut être partielle ou totale.**
- L'Émetteur peut rappeler le produit par anticipation à l'issue des trimestres 4 à 47. Par conséquent, le produit comporte un risque de réinvestissement. En effet, en cas de remboursement par anticipation du produit par l'Émetteur, le rendement proposé pour renouveler un investissement sur les dates résiduelles serait moins favorable. Plus les taux d'intérêts baisseront par rapport au rendement du produit, plus la probabilité de remboursement anticipé du produit sera importante. De même, plus la baisse de taux sera importante plus les risque de réinvestissement sera important.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur Merrill Lynch B.V. (Notations au 19/06/2026 : Standard & Poor's A-) et du Garant Bank of America Corporation (Notations au 19/06/2026 : Standard & Poor's A-, Moody's A1, Fitch AA-), qui induit un risque sur la valeur de marché du produit, et supporte également un risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution de ceux-ci, qui induit un risque sur le remboursement.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 4 à 48 trimestres, soit de 1 à 12 ans.
- Les avantages du produit ne profitent qu'aux seules investisseurs ayant investi avant la fin de la période de commercialisation (le 17/11/2026) et conservant le support jusqu'à son échéance effective.

(1) Hors frais, commissions et fiscalité liés au cadre d'investissement, sous réserve de l'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son échéance effective.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques du produit en page 6 pour le détail des dates.

Mécanisme du produit

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AU GRÉ DE L'ÉMETTEUR (TRIMESTRES 4 À 47)

- À l'issue des trimestres 4 à 47, l'Émetteur peut décider de rappeler le produit par anticipation. L'investisseur sera notifié au minimum 5 jours ouvrés avant la Date de Remboursement Anticipé⁽¹⁾ correspondante.

Le produit prend alors fin par anticipation et l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la Date de Remboursement Anticipé⁽¹⁾ :



Soit un taux de rendement annuel net⁽³⁾ compris entre 3.95% et 2.97% selon l'année de remboursement.

- Sinon, le produit continue.

Le produit comporte un risque de réinvestissement. En effet, en cas de remboursement par anticipation du produit par l'Émetteur, le rendement proposé pour renouveler un investissement sur les dates résiduelles serait moins favorable. Plus les taux d'intérêts baisseront par rapport au rendement du produit, plus la probabilité de remboursement anticipé du produit sera importante. De même, plus la baisse de taux sera importante plus le risque de réinvestissement sera important.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À LA DATE D'ÉCHÉANCE⁽¹⁾ (TRIMESTRE 48)

- À la Date d'Échéance⁽¹⁾, si l'Émetteur n'a pas remboursé le produit par anticipation à une Date de Remboursement Anticipé⁽¹⁾, l'investisseur reçoit⁽²⁾ :



Soit un taux de rendement annuel net⁽³⁾ de 2.95%.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques du produit en page 6 pour le détail des dates.

(2) Hors frais, commissions et fiscalité liés au cadre d'investissement, sous réserve de l'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son échéance effective.

(3) Taux de rendement annuel net de frais de gestion ou de droits de garde (en prenant une hypothèse de taux de 1% par an) calculé depuis la Date d'Émission⁽¹⁾ jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé⁽¹⁾ ou d'Échéance⁽¹⁾ selon les scénarios.

Illustrations

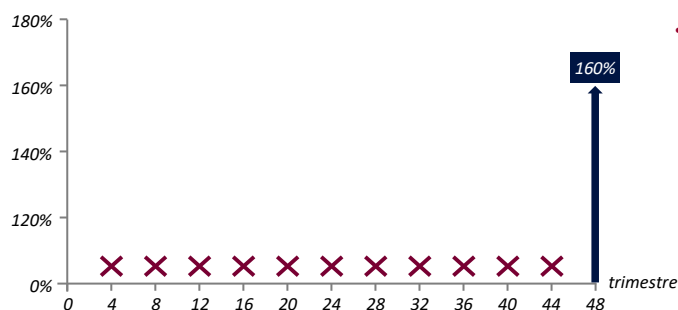
Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future de l'Indice et du produit.

✗ Pas de remboursement anticipé

↑ Montant du remboursement versé

SCÉNARIO EN CAS DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE : GAIN EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE

Montant de remboursement du support
(en % de la valeur initiale)



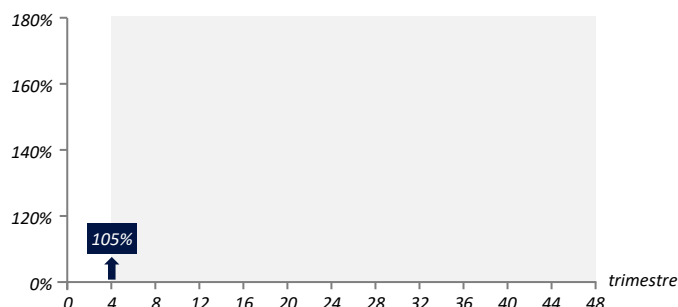
- À l'issue des trimestres 4 à 47, l'Émetteur n'a pas remboursé le produit par anticipation à une Date de Remboursement Anticipé⁽¹⁾.
- À l'échéance du produit, au trimestre 48, le produit est remboursé et l'investisseur reçoit⁽²⁾ :

Montant remboursé : Le capital + un gain de $(48 \times 1,25\%) = 160,00\%$ du capital

soit un taux de rendement annuel net⁽³⁾ de 2,95%.

SCÉNARIO EN CAS DE RAPPEL PAR L'ÉMETTEUR : GAIN EN CAPITAL EN CAS DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AU GRÉ DE L'ÉMETTEUR

Montant de remboursement du support
(en % de la valeur initiale)



- À l'issue du trimestre 4, l'Émetteur décide de rappeler le produit par anticipation. L'investisseur sera notifié au minimum 5 jours ouvrés avant la Date de Remboursement Anticipé⁽¹⁾ correspondante. Le produit prend alors fin par anticipation et l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la Date de Remboursement Anticipé⁽¹⁾ :

Montant remboursé : Le capital + un gain de $(4 \times 1,25\%) = 105,00\%$ du capital

soit un taux de rendement annuel net⁽³⁾ de 3,95%.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques du produit en page 9 pour le détail des dates.

(2) Hors frais, commissions et fiscalité liés au cadre d'investissement, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son échéance effective.

(3) Taux de rendement annuel net de frais de gestion ou de droits de garde (en prenant une hypothèse de taux de 1% par an) calculé depuis la Date d'Émission⁽¹⁾ jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾ ou d'Échéance⁽¹⁾ selon les scénarios.

Principaux facteurs de risque

Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives associées. Le fait d'investir dans ce produit implique certains risques, y compris mais sans s'y limiter les suivants :

Risque de perte en capital en cours de vie : l'investisseur est exposé à un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie, notamment en cas de revente des titres avant l'échéance ou la survenance de certains événements exceptionnels pouvant entraîner un remboursement anticipé des titres à leur juste valeur de marché. Cette juste valeur de marché est déterminée de manière discrétionnaire par l'Agent de Calcul conformément à la Documentation Juridique des titres. Il est alors impossible de mesurer a priori le gain ou la perte, la valeur de marché des titres dépendant alors des paramètres de marché du jour.

Risque de liquidité : le produit n'est pas conçu pour être un instrument de négociation à court terme, et l'investisseur doit être prêt à détenir l'instrument jusqu'à la Date d'Échéance⁽¹⁾. La liquidité du marché secondaire ne pouvant pas être garantie, l'investisseur pourrait ne pas être en mesure de céder les titres de créance au moment souhaité. Un marché illiquide peut avoir un impact négatif sur le prix auquel les instruments peuvent être vendus sur le marché secondaire. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.

Risque de marché : la valeur de marché des titres en cours de vie évolue en fonction de paramètres comme par exemple les taux d'intérêts et la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. La valeur de marché des titres en cours de vie baisse si les taux d'intérêt augmentent ou si la qualité de crédit de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule se détériore, ce d'autant plus que l'échéance est lointaine. En outre, la valeur de marché des titres en cours de vie peut connaître de fortes fluctuations.

Risque de crédit : Étant donné que les titres de créance constituent des obligations de l'Émetteur et du Garant, les investisseurs seront exposés à leur risque de crédit pendant la durée de vie de ces derniers. Les notations de crédit de l'Émetteur et du Garant sont une évaluation de leur capacité de s'acquitter de leurs engagements en vertu des titres de créance. En cas d'insolvabilité de l'Émetteur ou du Garant, ou de leur incapacité de faire face à leurs obligations en vertu des titres de créance, l'investisseur encourt le risque de perte partielle ou totale du capital initialement investi. Les titres de créance ne sont pas soutenus, garantis ou protégés par un quelconque régime de protection financière ou d'indemnisation.

Risque relatif à l'inflation : le rendement réel du produit est réduit par l'inflation. Plus le niveau de l'inflation est élevé, plus le rendement réel du produit en sera négativement impacté.

Risque de réinvestissement : le produit comporte un risque de réinvestissement. En effet, en cas de remboursement par anticipation du produit par l'Émetteur, le rendement proposé pour renouveler un investissement sur les dates résiduelles serait moins favorable. Plus les taux d'intérêts baisseront par rapport au rendement du produit, plus la probabilité de remboursement anticipé du produit sera importante. De même, plus la baisse de taux sera importante plus le risque de réinvestissement sera important.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques du produit en page 6 pour le détail des dates.

Principales caractéristiques

Code Isin	FR0014019444
Forme juridique	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et une protection du capital à la Date d'Échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur (hors frais, commissions et fiscalité liés au cadre d'investissement)
Droit applicable	Droit français
Agent de calcul	BofA Securities Europe SA, ce qui peut être source de conflit d'intérêts. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.
Émetteur / Garant	Merrill Lynch B.V. : Standard & Poor's A- / Bank of America Corporation : Standard & Poor's A-, Moody's A1, Fitch AA-. Ces notations peuvent être révisées à tout moment
Offre au public donnant lieu à la publication d'un prospectus	Non – Dispensée de publication d'un Prospectus.
Période de commercialisation	Du 29/06/2026 au 17/11/2026 (pouvant être clôturée à tout moment sans préavis).
Durée d'investissement conseillée	12 ans (en l'absence de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur)
Date d'Émission	17/11/2026
Dates de Remboursement Anticipé au gré de l'Émetteur	17/11/2027 ; 17/02/2028 ; 17/05/2028 ; 17/08/2028 ; 17/11/2028 ; 17/02/2029 ; 17/05/2029 ; 17/08/2029 ; 17/11/2029 ; 17/02/2030 ; 17/05/2030 ; 17/08/2030 ; 17/11/2030 ; 17/02/2031 ; 17/05/2031 ; 17/08/2031 ; 17/11/2031 ; 17/02/2032 ; 17/05/2032 ; 17/08/2032 ; 17/11/2032 ; 17/02/2033 ; 17/05/2033 ; 17/08/2033 ; 17/11/2033 ; 17/02/2034 ; 17/05/2034 ; 17/08/2034 ; 17/11/2034 ; 17/02/2035 ; 17/05/2035 ; 17/08/2035 ; 17/11/2035 ; 17/02/2036 ; 17/05/2036 ; 17/08/2036 ; 17/11/2036 ; 17/02/2037 ; 17/05/2037 ; 17/08/2037 ; 17/11/2037 ; 17/02/2038 ; 17/05/2038 ; 17/08/2038. Si ces jours ne sont pas des Jours de Négociation Prévu tel que défini dans le Prospectus de Base, se référer au Prospectus de Base.
Préavis Minimum de Remboursement Anticipé au gré de l'Émetteur	5 jours ouvrés avant la Date de Remboursement Anticipé
Date d'Échéance	17/11/2038. Si ce jour n'est pas un Jour de Négociation Prévu tel que défini dans le Prospectus de Base, se référer au Prospectus de Base.
Devise	Euro (€)
Valeur nominale	1 000 €
Montant minimum de souscription	1 000 €
Prix d'émission	100%
Éligibilité	Compte-titres et contrats d'assurance-vie, de retraite (PERin) ou de capitalisation.
Commission de distribution	BofA Securities Europe SA paiera aux distributeurs concernés une rémunération de 0,50% (TTC) par an au maximum (calculée sur la base de durée maximale des titres), du montant total des titres effectivement placés par ces distributeurs. L'intégralité de la commission de vente sera versée en un paiement unique initial après la fin de la période de commercialisation et sera acquise de manière définitive par les intermédiaires financiers, quelle que soit la durée de détention des titres de créances par les investisseurs.
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, BofA Securities Europe SA s'efforcera de fournir un marché secondaire quotidien pour le produit avec une fourchette d'achat/vente de 1% sur la base d'efforts raisonnables. Toutefois, BofA Securities Europe SA n'a pas d'engagement ferme dans ce sens.
Publication de la valorisation	Quotidienne, publiée sur les pages Bloomberg, Reuters et SIX Telekurs. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Document destiné à être utilisé dans le cadre d'une offre au public ne nécessitant pas la publication d'un prospectus et qui n'a, de ce fait, pas été communiqué à l'Autorité des Marchés Financiers.

Cadre de distribution : Le produit « ODYSSEE NOTE TAUX FIXE NOVEMBRE 2026 » décrit dans le présent document est commercialisé uniquement dans le cadre d'une des conditions de l'article 1er (§4) du Règlement n°2017/1129 (« Règlement Prospectus »). Les personnes ou entités mentionnées à l'article L. 411-2, 1er du code monétaire et financier ne pourront souscrire à ce produit en France que pour compte propre dans les conditions fixées par les articles L. 411-1, L. 411-2, L. 412-1, D. 411-2, D. 411-2-1 et D. 411-4 du code monétaire et financier.

« ODYSSEE NOTE TAUX FIXE NOVEMBRE 2026 » s'inscrit dans le cadre de la diversification de portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

L'acheteur du produit « ODYSSEE NOTE TAUX FIXE NOVEMBRE 2026 » s'expose aux fluctuations des marchés des taux. L'acheteur du produit doit s'assurer, en recourant au besoin à ses conseillers financiers et fiscaux, de l'adéquation du produit à sa situation patrimoniale et à son horizon d'investissement. Les informations contenues dans le présent document ne sauraient constituer une prévision de performances futures et aucune garantie ne peut être donnée quant à la performance effective du produit à un moment donné en dehors des événements visés dans le présent document, qui requièrent que l'acheteur du produit soit toujours investi à la date concernée. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur date de maturité.

Hors frais et/ou fiscalité applicable : l'ensemble des données est présenté hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Le titre s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

Caractère promotionnel de ce document : le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. Ce document n'est pas un document de recherche de Bank of America et ne doit pas être considéré comme une recommandation de la recherche.

Le produit « ODYSSEE NOTE TAUX FIXE NOVEMBRE 2026 » décrit dans le présent document fait l'objet de [Conditions Définitives](https://spdocs.bofa.com/documents/FR0014019444/en_XX/FinalTerms/) (spdocs.bofa.com/documents/FR0014019444/en_XX/FinalTerms/) rédigées dans le cadre du Prospectus de Base de l'Émetteur en date du **18 juillet 2025** (le « Prospectus de Base ») complétés par les suppléments au Prospectus de Base approuvés par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la « CSSF ») disponibles à cette adresse <https://spdocs.bofa.com/fr/index/#programme-documents> et notifiés à l'Autorité des Marchés Financiers. L'approbation du Prospectus de Base par la CSSF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de la CSSF d'investir dans le produit. Des suppléments complémentaires au Prospectus de base pouvant éventuellement être adoptés avant la clôture de la période de commercialisation ou l'admission aux négociations du produit sur un marché réglementé, les investisseurs sont invités à se référer au site <https://spdocs.bofa.com/fr/index/#programme-documents> où de tels suppléments seront publiés avant de prendre leur décision d'investissement. Les investisseurs potentiels sont invités à lire la documentation juridique du produit (composée du Prospectus de Base, de ses suppléments et des Conditions Définitives) avant de prendre leur décision d'investissement afin de pleinement comprendre les caractéristiques du produit ainsi que les risques et avantages potentiels qui y sont associés.

La dernière version du Document d'Informations Clés (« DIC ») relative à ce titre de créance peut être consultée et téléchargée sur le site <https://spdocs.bofa.com/fr/index/#document-search>.

La documentation juridique est également disponible gratuitement auprès de l'Émetteur et des distributeurs du produit, ainsi qu'auprès de BofA Securities Europe SA, 51 rue La Boétie, 75008 Paris.

Restrictions générales de vente : l'offre, la vente et le transfert de ces titres de créances sont soumis à des restrictions. Voir "Offre et Vente" dans le Prospectus de Base.

Restrictions de vente aux États-Unis d'Amérique : Les produits ne peuvent être offerts, vendus, revendus, négociés, nantis, exercés, remboursés, transférés ou livrés, directement ou indirectement, à, ou pour le compte ou au bénéfice d'une U.S. person. Une "U.S. person" a la signification qui lui est donnée par la Régulation S en vertu du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié.

Données de marché : les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.